

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à vingt heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Manéglise dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Daniel SOUDANT, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel nominal
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du procès verbal de la dernière séance

4. Achat de terrain - parcelle ZA 12 "Petite Ferme"
5. Achat de terrains - parcelles ZL 8, ZL 106, ZL 146, et ZL 152 "Route de Branmaze"
6. Indemnité d'éviction, fumures et arrières fumures - parcelles ZL 8, ZL 106, ZL 146 et ZL 152

1/Appel nominal

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. SOUDANT Daniel, Mme LAIR Michèle, M. DECULTOT Philippe, Mme MARJAK Valérie, M. CAUMONT Patrick, Mme TRANCHAND Chantal, Mme LEGROS Julie, M. LEGRAS Bernard, Mme DIERS Aline, M. TETREL Marc-Antoine, M. HUGUET Philippe, M. GRANCHER Christian et M. PRIGENT Yannick.

Absentes et excusées : Mme GENIAUX Ingrid et Madame LEGOUIX Emilie.

Pouvoirs : Mme LEGOUIX Emilie a donné pouvoir à Mme MARJAK Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

2/Nomination du secrétaire de séance :

Désignation du secrétaire : Monsieur Yannick PRIGENT.

3/Approbation du procès verbal de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10/10/2016. Ce dernier demande si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL:

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

1/ Achat de terrain - parcelle ZA 12 "Petite Ferme"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable en matière d'acquisition immobilière et informe que la parcelle ZA 12 "Petite Ferme" d'une superficie réelle de 3 590m², appartient à Mme Eliane REQUIER et M. Jacques REQUIER, propriétaires. L'acquisition de cette parcelle permettrait d'agrandir le cimetière communal. L'élu propose de fixer le prix d'acquisition à 10 000 euros net vendeurs et de procéder à l'acquisition par acte notarié.

Le Conseil Municipal donne son accord.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL:

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2/ Achat de terrains - parcelles ZL 8, ZL 106, ZL 146 et ZL 152 "Route de Branmaze"

Monsieur le Maire informe que la commission travaux et lui-même ont pour projet de créer une sente piétonne le long de la route de Branmaze afin de favoriser et sécuriser les déplacements piétons.

Pour ce faire, la commune doit acquérir une bande de terrain d'environ 1 mètre 50 de large, sur les parcelles ZL 8, ZL 106, ZL 146 et environ 150m² de la parcelle ZL 152. L'ensemble des propriétaires a répondu favorablement à cette demande.

L'élu propose de fixer le prix d'acquisition à 2€/m² et de procéder à ces acquisitions par acte notarié.

Le Conseil Municipal donne son accord.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL:

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3/ Indemnité d'éviction, fumures et arrières fumures - parcelles ZL 8, ZL 106, ZL 146 et ZL 152

Monsieur le Maire informe qu'en plus de dédommager les propriétaires des parcelles ZL 8, ZL 106, ZL 146 et ZL 152, il convient également de dédommager les locataires de ces terres agricoles. L'indemnité d'éviction est calculée sur la base de la marge brute réelle de l'exploitant (moyenne des trois meilleures années sur les quatre dernières).

L'élu propose de fixer le montant de l'indemnité d'éviction, les fumures et arrières fumures à 0.82€/m². Les locataires dédommagés seront GAEC GENIAUX et EARL DE L'ORME.

Le Conseil Municipal donne son accord.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL:

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Sans autre remarque ni question, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.